



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/595

5 mars 2001

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

**COMMUNICATION DU 18 DÉCEMBRE 2000 REÇUE DE LA MISSION
PERMANENTE DU ROYAUME-UNI AUPRÈS DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE CONCERNANT
LES AMENDEMENTS DES ARTICLES VI ET XIV DU STATUT
DE L'AGENCE**

Le Directeur général a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Agence une lettre datée du 18 décembre 2000 dont le texte est reproduit ci-joint pour l'information des États Membres, ainsi qu'il était demandé dans cette lettre .

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

00-04446

MISSION PERMANENTE DU ROYAUME-UNI
À VIENNE

le 18 décembre 2000

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA
Bureau A2822
Centre international de Vienne

Monsieur le Directeur général,

Objet : AMENDEMENTS DES ARTICLES VI ET XIV DU STATUT DE L'AIEA

J'ai le plaisir de vous informer que le Royaume-Uni a maintenant achevé la procédure juridique lui permettant d'accepter les amendements des articles VI et XIV du Statut de l'AIEA que la Conférence générale a approuvés le 1^{er} octobre 1999. L'instrument de notification de l'acceptation, signé par le Ministre des affaires étrangères, M. Robin Cook, le 20 novembre 2000 a été déposé auprès du Gouvernement des États-Unis qui est le gouvernement dépositaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre aux États Membres de l'AIEA en tant que document INFCIRC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

John Freeman
Ambassadeur et Représentant permanent